

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0995**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à la SERL de déposer une demande de permis de construire portant sur un tènement communautaire situé rue Georges Lyvet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009

Décision n° B-2009-0995

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la SERL de déposer une demande de permis de construire portant sur un tènement communautaire situé rue Georges Lyvet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain dit du Château d'eau, situé rue Georges Lyvet à Vénissieux et cadastré sous les numéros 1730 et 1948 de la section E.

La Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy qui prévoit la démolition et la reconstruction du centre commercial.

Le terrain du Château d'eau pourrait accueillir le centre commercial provisoire pendant la durée du chantier.

Sa cession à la SERL est à l'étude afin de lui conférer les droits réels nécessaires à la passation des baux commerciaux des futurs occupants.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la SERL ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire le centre commercial provisoire sur le terrain communautaire.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire et ne préjuge en rien de la cession à venir ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SERL, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire rue Georges Lyvet à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.